

# ÉCHANGE PHOTOS

## AYENT – SAINT BREVIN LES PINS

### *Document destiné aux participants*

***Le jumelage entre SAINT BREVIN LES PINS et AYENT a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2000.***

***Malheureusement les circonstances sanitaires n'ont pas permis de fêter le 20<sup>ème</sup> anniversaire comme cela était prévu. Il en est de même en 2021.***

***Dans le but de poursuivre malgré tout, des échanges concrets entre les deux communes, les comités de jumelage d'AYENT et de SAINT BREVIN LES PINS envisagent un échange de Photographies dans le cadre général suivant :***

***<< Après la sélection des Photos, dans une première phase, chaque comité de jumelage organiserait dans sa commune, des expositions des photos sous forme de diptyques. Chaque diptyque comportera une photo d'AYENT et une Photo de SAINT BREVIN LES PINS. >>***

***L'association ABC VIDEO-PHOTO a été chargée de piloter ce projet.***

## **I- CADRE GÉNÉRAL**

### **1- Objectifs**

L'opération se déroulerait en deux temps :

- A-** Des expositions au 1<sup>er</sup> semestre 2022, concomitamment dans différents lieux des deux communes.
- B-** Une exposition dans chaque commune en extérieur sur supports pérennes. Ce complément de projet n'est pas encore abouti.

Remarques :

- Pour les deux phases, nous avons retenu la réalisation de 40 diptyques ce qui nous paraît ni trop important pour maîtriser le coût, ni trop peu qui retirerait tout intérêt à l'opération.
- Chaque diptyque sera constitué d'une photo D'AYENT et une photo de SAINT BREVIN LES PINS traitant du même sujet.
- Dans un deuxième temps, chaque exposition a vocation à circuler en divers lieux tels que Maisons de retraite, établissements scolaires, etc...

### **2- Thème général**

Le thème général est assez large pour être fédérateur entre les deux communes et assez détaillé pour donner une cohérence de présentation.

Le thème général suivant a été retenu :

**<< H<sub>2</sub>O, sous toutes ses formes >>**

Voici l'explication de ce thème, qu'il faut prendre dans un sens large :

- H<sub>2</sub>O, c'est le symbole d'un élément chimique que tout le monde connaît.
- H<sub>2</sub>O, c'est un élément naturel qui change à tout instant par l'effet de la lumière (important pour la photo) et qui est évolutif dans les saisons.

- H<sub>2</sub>O, c'est la vie et c'est un élément essentiel pour les peuples de la mer ou de la montagne.
- H<sub>2</sub>O, sous toutes ses formes car l'eau, la glace, la vapeur des nuages sont omniprésents dans nos paysages et nos activités humaines maritimes et montagnardes.

### **3- Déclinaison du thème**

Pour la cohérence des expositions, constituées de diptyques Ayentôts-Brévinois, il convient de définir un sous thème pour chaque constituant du projet désigné par la lettre D suivie d'un numéro d'ordre :

#### **A- Premier groupe : présentation générale (photos traitées en Noir et blanc ou Sépia)**

➤ **D01**

- ✓ *AYENT : Le WILDHORN*
- ✓ *SAINT BREVIN : La plage de l'océan*

➤ **D02**

- ✓ *AYENT : les alpes de la rive nord du Rhône vu d'AYENT/ANZERE*
- ✓ *SAINT BREVIN : La plage des Pins*

➤ **D03**

- ✓ *AYENT : Les sommets de la rive sud du Rhône vus du Pas de Maimbré.*
- ✓ *SAINT BREVIN : La Loire*

➤ **D04**

- ✓ *AYENT : Le Rhône*
- ✓ *SAINT BREVIN : Les marais*

- **D05**
  - ✓ *AYENT : Scènes d'alpage d'autrefois (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Promenade sur le bord de mer en costumes d'époque*
- **D06**
  - ✓ *AYENT : Vie d'autrefois (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Plage, cabines de bain et tentes de plage*
- **D07**
  - ✓ *AYENT : Construction des Bisses*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Baigneuses, baigneurs en maillots de l'époque*
- **D08**
  - ✓ *AYENT : Construction des bisses*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêche à pied autrefois*

## **B- Deuxième groupe : les quatre saisons (photos traitées en couleur)**

- **D09**
  - ✓ *AYENT : Lumière d'automne (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Lumière d'automne (en lien avec l'eau)*
- **D10**
  - ✓ *Même thème que D09*
- **D11**
  - ✓ *AYENT : Couleurs d'automne (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Couleurs d'automne (en lien avec l'eau)*
- **D12**
  - ✓ *AYENT en hiver : la neige, bien-sûr.*
  - ✓ *SAINT BREVIN en hiver : la neige, parfois ?*

- **D13**
  - ✓ *AYENT en hiver : la neige, toujours.*
  - ✓ *SAINT BREVIN : une plage en hiver*
  
- **D14**
  - ✓ *AYENT en hiver : la glace*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Les marais en hiver*
  
- **D15**
  - ✓ *AYENT au printemps : fonte des neiges*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Le Boivre au printemps.*
  
- **D16**
  - ✓ *AYENT au printemps : la nature revit (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN au printemps : la nature revit (en lien avec l'eau)*
  
- **D17**
  - ✓ *AYENT au printemps : rosée du matin*
  - ✓ *SAINT BREVIN au printemps : rosée du matin*
  
- **D18**
  - ✓ *AYENT en été : cascade de la LIENNE*
  - ✓ *SAINT BREVIN en été : brume de mer*
  
- **D19**
  - ✓ *AYENT en été : ciel d'orage en montagne*
  - ✓ *SAINT BREVIN en été : ciel d'orage sur la mer démontée*
  
- **D20**
  - ✓ *AYENT en été ; coucher de soleil sur la montagne*
  - ✓ *SAINT BREVIN en été : coucher de soleil sur la mer*

**C- Troisième groupe : réalisations humaines (photos en couleurs)**

- **D21**
  - ✓ *AYENT : le barrage du Rawil*
  - ✓ *SAINT BREVIN : le pont de Mindin*
  
- **D22**
  - ✓ *AYENT : Autour du billet de cent francs*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Site de Mindin*
  
- **D23**
  - ✓ *AYENT : Le bisse d'Ayent*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Le Serpent de mer*
  
- **D24**
  - ✓ *AYENT : Le Bisse d'Ayent*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Site du Pointeau*
  
- **D25**
  - ✓ *AYENT : Le bisse de Sion*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Villa Balnéaire (en lien avec l'eau)*
  
- **D26**
  - ✓ *AYENT : Le bisse de Sion*
  - ✓ *SAINT BREVIN : La Pierre Attelée et la mer*
  
- **D27**
  - ✓ *AYENT : Le bisse de Clavau*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêcheries de mer*
  
- **D28**
  - ✓ *AYENT : Le bisse de Clavau*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêcheries de mer*

- **D29**
  - ✓ *AYENT : Le Bitailla*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêcheries de Loire*
  
- **D30**
  - ✓ *AYENT : Abreuvoir d'alpage*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêcheries de Loire*

**D- Quatrième groupe : activités humaines (photos en couleurs)**

- **D31**
  - ✓ *AYENT : Promenades sur les bisses (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Promenade sur les chemins côtiers*
  
- **D32**
  - ✓ *AYENT : Promenades sur les bisses (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêche à la ligne*
  
- **D33**
  - ✓ *AYENT : Promenades en raquette*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêche à pied*
  
- **D34**
  - ✓ *AYENT : Excursion en montagne (en lien avec l'eau)*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Pêche à pied*
  
- **D35**
  - ✓ *AYENT : Ski*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Voile*
  
- **D36**
  - ✓ *AYENT : Ski*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Voile*

- **D37**
  - ✓ *AYENT : Snowboard*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Véliplanchiste*
  
- **D38**
  - ✓ *AYENT : Escalade de glace*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Véliplanchiste*
  
- **D39**
  - ✓ *AYENT : Parapentiste*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Kitesurf*
  
- **D40**
  - ✓ *AYENT : Parapentiste*
  - ✓ *SAINT BREVIN : Kitesurf*

## **II- DONNÉES TECHNIQUES**

### **1- Expositions de la première phase**

A- Les expositions de la phase 1 seront identiques.

Le comité de jumelage de chaque commune adressera à sa commune jumelle les photos de sa commune sous forme de fichiers.

Les supports utilisés dans les salles d'exposition seront de préférence de couleur blanche.

Chaque diptyque est constitué d'un support en carton plume ou équivalent, de couleur noire, d'épaisseur minimale de 10mm (afin d'être installé sur tout support) et de format A1 (594mm x 841mm).

Les deux photos mises en scène sur le support ont, chacune, un format qui s'inscrit dans un format 3X4 (300mm x 400mm).

**B-** Le calendrier prévisionnel de la première phase de l'opération est le suivant :

- 15 octobre 2021 : Date limite d'envoi des fichiers par les candidats.
- 16 octobre - 7 novembre 2021 : sélection des photographies par le comité local de sélection.
- 8 - 15 novembre 2021 : envoi des fichiers photos retenues au comité de jumelage partenaire
- 15 Novembre - 31 Décembre 2021 : tirage des photos et préparation des diptyques.
- Mercredi 19 - Vendredi 21 janvier 2022 : installation de l'expo.
- Samedi 22 janvier 2022 : jour d'ouverture des expositions.

**Note importante : En cas de trop grande affluence de propositions de photographies, il pourra être décidé de clôturer la réception des fichiers avant le 15 octobre 2021.**

**C-** Dès maintenant et jusqu'à la date indiquée ci-dessus : travail des photographes et envoi des fichiers photos à [pasb@gmail.com](mailto:pasb@gmail.com)

**Note importante : Les participants peuvent utiliser leurs photos d'archives personnelles et les photos anciennes dont ils sont détenteurs des droits.**

## **2- Deuxième phase**

Cette phase sera traitée en 2022.

### **III- SÉLECTION DES PHOTOS :**

#### **1- Qui fait quoi**

- A-** Pour les photos anciennes, les apporteurs doivent être titulaires des droits. Ils apportent, sous leur propre responsabilité, les modifications qu'ils souhaitent : cadrage, traitement lumière, améliorations diverses... Le document final ne doit comporter aucune marge.
  
- B-** Les photographes prennent les clichés et apportent les améliorations qu'ils souhaitent (cadrage, traitement lumière, transformations et améliorations diverses...). Ils doivent être titulaires des droits à l'image éventuels. Le document final fourni doit être sans marge.
  
- C-** Dans un but de cohérence de présentation, les documents relatifs à SAINT BREVIN LES PINS feront impérativement l'objet d'un cadrage horizontal pour souligner l'horizontalité des paysages, les documents relatifs à AYENT pourront exceptionnellement être cadrés verticalement pour souligner la verticalité.
  
- D-** En principe, Les documents finaux doivent respecter les proportions 3x4 (rappel le format 24x36 est du 2x3 et le demi-format est du 3x4) ; les tirages seront effectués sur papier mat satiné format 30 x 40 cm.
  
- E-** L'apporteur (documents anciens ou Photographies) précise les noms et prénoms des auteurs (pour les photos anciennes la datation est fortement souhaitée) et donne un titre à son œuvre.
  
- F-** L'apporteur transmet les fichiers, au format JPEG, au comité de sélection :

- Soit sur un support type clef USB ou carte SD à déposer sous enveloppe à la Mairie ou à l'Office de Tourisme de Saint Brevin les Pins à l'attention du Comité de Jumelage,
- Soit par télétransmission à l'adresse de courriel : [pasb.2022@gmail.com](mailto:pasb.2022@gmail.com)

**G-** Le comité local de sélection, choisit les documents à présenter, réalise la transmission des fichiers au comité de jumelage partenaire, assure la coordination nécessaire avec le comité de sélection partenaire, est responsable des tirages locaux, de la réalisation des diptyques locaux et de la préparation de l'exposition locale.

## **2- Caractéristiques techniques des documents**

Chaque document fait l'objet d'un fichier final au format JPEG. Les documents devant être utilisés pour des tirages au format A3 (1<sup>ière</sup> phase) ou A2 (2<sup>ième</sup> phase), la qualité conseillée des documents est de 600 DPI pour les documents scannés et 20 millions de pixels pour les photographies.

Les documents fournis devront respecter les caractéristiques précisées en C et D du paragraphe ci-dessus (1) ainsi que ceux indiqués en B du paragraphe ci-dessous (3).

## **3- Fonctionnement des comités locaux de sélection**

**Cette opération n'est pas un concours mais un travail collectif.**

La finalité pour les participants n'est pas l'obtention d'un prix mais la satisfaction de participer à la présentation publique d'un travail de mise en valeur de nos deux communes.

À titre de remerciement, les exposants recevront un livre-catalogue de l'exposition.

Dans cette optique, les comités locaux qui ont un rôle prépondérant seront également valorisés.

Il est proposé les règles de fonctionnement suivantes pour les comités locaux de sélection :

**A-** Chaque comité est constitué de 5 personnes dont un(e) président(e).

**B-** Le comité sélectionnera des documents de bonne qualité répondant aux critères suivants :

a- Pour les documents anciens : intérêt par rapport à la valorisation de la commune et bonne qualité technique

b- Pour les photographies actuelles :

- Valorisation de la commune
- Intérêt du sujet
- Qualité technique intrinsèque de la photo
- Qualité du traitement lumière
- Qualité du cadrage

**C-** Les règles de présentation des diptyques sont les suivantes :

- Chaque exposition comprend 41 diptyques, ce compris le diptyque D0 de présentation.
- Tous les diptyques sont exposés dans une présentation horizontale.
- Le document d'AYENT est systématiquement présenté à gauche du diptyque, ce qui correspond au sens de lecture alphabétique.
- Les documents sont présentés sur le diptyque avec une marge inférieure horizontale de 180 mm.
- Lorsque les deux documents sont horizontaux, les marges latérales gauche et droite seront de 14 mm

tandis que l'interstice entre les deux documents sera de 13mm.

- Lorsque l'un des deux documents est vertical, celui-ci est à gauche puisque Ayentôt. Les marges latérales gauche et droite sont de 90mm et l'interstice entre les photos de 61mm. Si le document vertical est sous forme d'une frise verticale, les marges latérales gauche et droite seront toujours de 90mm et la dimension de l'interstice sera adaptée.
- Sous chaque document sera installée une étiquette blanche satinée, horizontale, format 120x90mm, texte en noir, police Book Antiqua gras comportant les informations suivantes :

***Nom de l'auteur***

***Titre de la photographie***

***Année ou période du cliché si connue***